



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

**SÉANCE AJOURNEMENT
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019**

Séance d'ajournement du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, tenue à la salle du conseil le lundi 16 décembre 2019 à 19 h 15, sous la présidence du maire Monsieur Normand Roy.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES CONSEILLERS (ÈRES) :

M.M. : Marie-Josée Plante – Marc-André Mathieu - Philippe Couture
Josée Busque - Carl Gilbert – André Longchamps

EST AUSSI PRÉSENTE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Isabelle Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Après la prière et la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, Monsieur Normand Roy.

Le maire, Monsieur Normand Roy souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-12-312

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
SECONDÉ PAR Monsieur Carl Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant ouvert le point varia.

- Bordereau de l'ordre du jour remis à tous les conseillers

2019-12-313

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR LA JOURNÉE DU PÈRE NOËL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a reçu une lettre des Chevaliers de Colomb mentionnant qu'ils organisent la célèbre journée du père Noël et qu'ils ont besoin d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que cette journée familiale fera le bonheur des petits et des grands;

CONSIDÉRANT que la Municipalité participe financièrement à cette activité tous les ans;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte de verser un montant de 600,00 \$ aux Chevaliers de Colomb pour la journée du père Noël.

2019-12-314

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ UTILISE LE MONTANT DE 38 414,51 \$ POUR LES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DU PARC INDUSTRIEL 2000

CONSIDÉRANT qu'en avril le conseil s'est approprié un montant du surplus accumulé pour payer les coûts reliés à l'unité d'urgence et à l'acquisition d'un nouveau camion pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été appliquée sur la dépense de l'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT que le solde non utilisé de cette appropriation de surplus est de 38 414,51 \$;



CONSIDÉRANT que ce montant sera utilisé pour payer une partie des coûts d'aménagement du nouveau parc industriel 2000;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Josée Plante
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce utilise le montant de 38 414,51 \$ pour les dépenses en immobilisation du parc industriel 2000.

2019-12-315

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE LA SOUMISSION DE LA CAPITALE EN FÊTE POUR L'ACTIVITÉ DE LA TYROLIENNE

CONSIDÉRANT que la Coordonnatrice des loisirs prépare une journée familiale extérieure, le 15 février 2020;

CONSIDÉRANT qu'elle désire organiser une activité de tyrolienne;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de La Capitale en Fête au coût de 2 182,40 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Philippe Couture
ET SECONDÉ PAR Monsieur André Longchamps
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce accepte la soumission de La Capitale en Fête pour l'activité de la tyrolienne au coût de 2 182,40 \$ taxes incluses.

2019-12-316

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ INFORME LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE L'UTILISATION DE LA COMPENSATION VISANT L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES 1 ET 2 ET LES PONTS

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 131 304 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur André Longchamps, appuyé par Monsieur Philippe Couture, il est résolu unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

2019-12-317

RÉSOLUTION POUR QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE MANDATE MARIO MATHIEU, NOTAIRE POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS NOTARIÉS POUR LA VENTE DU TERRAIN À M. DANIEL BRETON (MOULURES JSD) (RÉSOLUTION ANNULE ET REMPLACE LA 2019-07-188)

CONSIDÉRANT que la Municipalité vend un terrain situé dans le nouveau Parc industriel situé sur la Route 108 Ouest;

CONSIDÉRANT que le terrain portera le numéro de lot 6 314 063 tel qu'inscrit sur le plan projet d'implantation de la firme d'arpenteur Ecce-Terra daté du 8 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la Municipalité confie ce mandat à Mario Mathieu, Notaire, pour préparer tous les documents entourant la vente de ce terrain;

CONSIDÉRANT que M. Normand Roy, maire, et Mme Lise Mathieu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer les documents pour et au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la résolution no 2019-07-188 est annulée et remplacée par celle-ci;



-176-

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Carl Gilbert
ET SECONDÉ PAR Monsieur Marc-André Mathieu
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce mandate Mario Mathieu,
Notaire pour la préparation des documents en lien avec la vente d'un terrain situé sur
la Route 108 Ouest portant le numéro de lot 6 314 063;

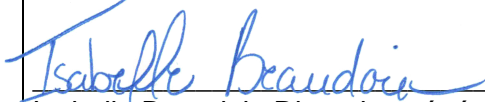
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce autorise M. Normand
Roy, maire, et Mme Lise Mathieu, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière,
à signer les contrats d'achat pour et au nom de la Municipalité.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josée Busque et résolu unanimement que la séance
soit levée. Il est 19 h 18.



Normand Roy, Maire



Isabelle Beaudoin Directrice générale / secrétaire-trésorière